



Investigation de la gendarmerie

Par **tinepouras**, le **22/11/2011 à 12:25**

Bonjour, rnrnJe n'ai plus de permis depuis qqs années. J'ai une maison à une vingtaine de km de mon domicile. J'avais besoin d'un chauffeur. Or les gendarmes m'ont arrêté et la personne qui conduisait n'avait plus de permis (elle non plus). Elle devait se présenter à la gendarmerie le soir même. Or elle ne l'a pas fait. Elle m'a pourtant affirmé y avoir été et cela 3 ou 4 fois. La gendarmerie me contactait sans arrêt. Cela s'est arrangé. La personne a fini par se rendre à la gendarmerie. Depuis, je suis sans cesse sollicité par cette dernière. Des papiers + plus qu'il n'en faut.rnrnLa création de la société. La fin de la société; Pourquoi j'étais dans un véhicule où n'il restait quelques "dessins" de l'ancien propriétaire qui était lui aussi maçon, faisait de la charpente etcrnrnJe ne savais pas que c'était une faute de circuler avec des inscriptions sur la carrosserie. rnrnJ'en arrive à ma question. Jusqu'où peuvent aller dans leurs investigations ?rnOnt ils le droit de demander mes compte ? Mon N° de compte, Mes prêts remboursés ou en cours.rn Merci de me répondre.

Par **alterego**, le **25/11/2011 à 10:44**

Bonjour,rnrn**A ce que nous pouvons lire**, la Gendarmerie, comme n'importe qui, peut vous soupçonner d'exercer une activité dissimulée, ce qui constitue un délit.rnrnDans votre moteur de recherche entrez "les sanctions liées au travail illégal"rnrnAllez sur le site www.travail-emploi-sante.gouv.fr/...rnen principe le premier de la liste.rnrnLisez et vous comprendrez l'intérêt que vous portent les gendarmes.rnrnCe qui ne signifie pas que vous soyez coupable de quoi que ce soit, bien entendu.rnrnCordialement